



La Commission européenne envoie, jeudi 19 novembre 2015, un avis motivé à la France et lui demande «de faire en sorte que soit transposée intégralement la directive relative à l'efficacité énergétique (directive 2012/27/UE)».

Elle dit avoir «recensé des lacunes dans la législation nationale qui transpose la directive».

La France a désormais deux mois pour se conformer à ses obligations, «à défaut de quoi la Commission pourra décider de saisir la Cour de justice de l'Union européenne en vue de l'application de sanctions financières».

La Commission européenne a envoyé, ce jeudi, un avis motivé à la France mais aussi aux Pays-Bas. Contactée par AEF, elle n'a pas pu préciser les raisons exactes du contentieux avec la France. Celle-ci a déjà transposé l'obligation de mener un audit énergétique pour les grandes entreprises et avait mis en place avant même la publication de la directive un système de CEE (certificats d'économie d'énergie) qui répond à l'article 7 instaurant un mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique. Une autre mesure importante de la directive concerne l'obligation de rénovation du parc public.

> Lire la dépêche d'AEF :

«La directive européenne efficacité énergétique est publiée au JOUE. Ses 30 articles en détail».

## 27 DES 28 ÉTATS MEMBRES EN CONTENTIEUX...

En tout, 27 États membres sont inquiétés pour mauvaise transposition de la directive efficacité énergétique : seule Malte y échappe ; la Grèce et la Hongrie sont devant la Cour de justice de l'Union européenne ; la Slovaquie, la Suède et le Royaume-Uni ont toutefois vu leurs contentieux clos.

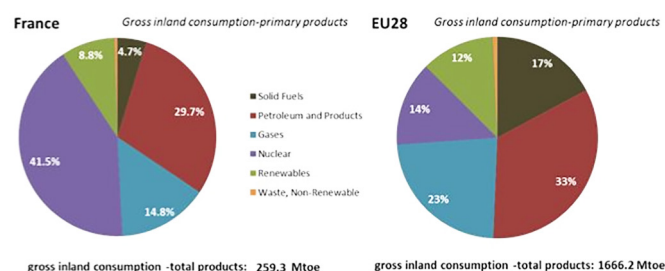
Cet avis motivé intervient le lendemain de sa présentation d'un état des lieux de l'Union de l'énergie (lire sur AEF). L'état des lieux de la France montre qu'elle est sur la bonne voie pour atteindre son objectif d'émissions de gaz à effet de serre en 2020 mais que des efforts restent à faire sur l'objectif d'énergies renouvelables et sur celui d'efficacité énergétique.

Voici les principaux points saillants qui ressortent de l'étude de la fiche pays consacrée à la France :

**Secteur énergétique.** Le secteur de l'énergie représente, en 2012, 1,6 % de la valeur ajoutée de l'économie française, soit 20 % de moins que la moyenne européenne, et représentait 1,9 % en 2005. Il représente 0,54 % des emplois en France, un taux relativement stable depuis 2005. Le secteur des énergies renouvelables représente 0,69 % de l'emploi direct et indirect en France, contre 0,53 % dans l'UE. La France demeure un exportateur net d'électricité, malgré une baisse de la part des exportations dans le PIB de 0,14 % en 2006 à 0,09 % en 2014.

**Mix énergétique.** La France possède un mix moins carboné et plus nucléarisé que le mix énergétique européen moyen. La part du gaz a augmenté depuis 1995, passant de 12 à 15 % du mix énergétique en 2013 (voir le graphique ci-dessous). «Peu de changements sont à noter sur cette période.»

Gross inland energy consumption in 2013



Source: EUROPEAN COMMISSION, based on EUROSTAT



## Marché de l'énergie

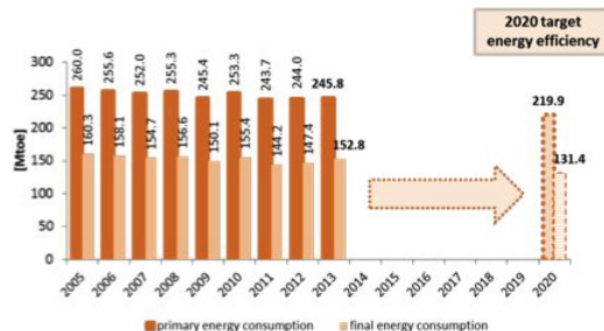
La capacité d'interconnexion électrique est de 11 % pour la France en 2014 et pourrait passer à 15 % en 2030 si tous les projets d'interconnexions présentés par la Commission ce même jour, vers l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal et le Royaume-Uni était mis en place (lire sur AEF).

Parmi ces projets, le projet dit Biscay Gulf entre la France et l'Espagne est «clé». La Commission note une «forte concentration» dans le marché de l'électricité et du gaz car seulement 9 % des consommateurs pour l'électricité et 14 % pour le gaz sont approvisionnés par des fournisseurs alternatifs.

## Efficacité énergétique

(Commission européenne, novembre 2015)

La consommation d'énergie primaire de la France était de 245,8 Mt équivalent pétrole en 2014 et de 131,4 Mt pour sa consommation d'énergie finale alors que son objectif pour 2020 est respectivement de 219,9 Mt et de 131,4 Mt (voir le graphique ci-contre). «La France a un solide cadre depuis la loi transition énergétique mais sans efforts additionnels et accélération, la France pourrait avoir du mal à atteindre son objectif de consommation d'énergie primaire en 2020», note la Commission. La France possède une flotte de véhicules dont la moyenne des émissions de CO<sub>2</sub> par kilomètre (114,24 g de CO<sub>2</sub>/km en 2014) est inférieure à la moyenne européenne (123,40 g) pour les véhicules individuels.



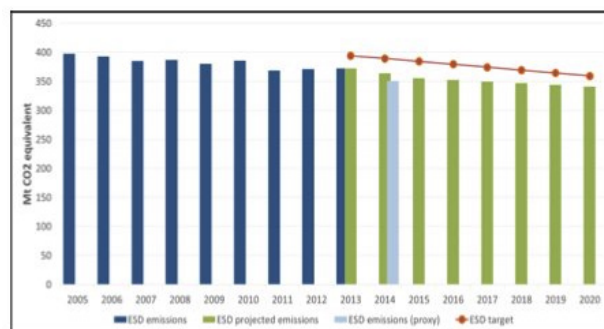
Source: EUROPEAN COMMISSION, based on EUROSTAT and on national energy efficiency targets as declared by the MS under the Energy Efficiency Directive

## Décarbonisation de l'économie

(Commission européenne, novembre 2015)

Commission européenne Les émissions de CO<sub>2</sub> de la France ont baissé de 16 % entre 2005 et 2014 dans les secteurs non couverts par le marché EU ETS. La France est sur la bonne voie pour atteindre son objectif de 2020 (-14 %) et pourrait même atteindre, sur la base des mesures actuelles, -18 % (voir le graphique ci-contre).

Son objectif d'énergies renouvelables de 23 % en 2020 est atteignable «à condition d'une meilleure utilisation de son potentiel», note la Commission. La France a atteint une part de 14,2 % dans la consommation d'énergie finale et de 7,22 % dans le secteur des transports.



Source: EUROPEAN COMMISSION based on EEA. Based on preliminary inventory data.

ESD (Effort Sharing Decision) emissions are the emissions from sectors not covered by the EU ETS

L'intensité carbone de l'économie française est parmi les plus faibles d'Europe. La Commission note que les revenus des enchères sur le marché EU ETS ont généré 215,3 millions d'euros en 2014, utilisés par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat pour la rénovation énergétique.

La part des taxes sur l'énergie et le transport est plus faible en France qu'en Europe note la Commission.

## Politique de cohésion

La Commission note que la politique de Cohésion de l'UE va permettre d'investir sur la période 2014-2020 :

- > 30 millions d'euros dans les compteurs électriques intelligents en France, touchant ainsi environ 11500 consommateurs ;
- > 775 millions d'euros dans l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les entreprises et les bâtiments résidentiels
- > 810 millions d'euros dans le secteur du transport
- > 423 millions d'euros dans le secteur des énergies renouvelables
- > 137 millions d'euros dans la recherche et l'innovation sur les technologies bas-ca